

**Message de Ziad Khoury, préfet de l'Aisne,
sur la stratégie de déconfinement**

Chers concitoyens axonais,

nous allons entrer le lundi 11 mai dans une nouvelle étape, celle de la **sortie progressive** du confinement.

Grâce à vos efforts, en soutien de l'engagement remarquable de notre système de santé, en soutien des efforts de tous les acteurs, publics et privés, qui ont permis la continuité de la vie de la Nation, **le confinement a produit des résultats.**

Nos soignants ont tenu, la société a tenu, l'État a fait face dans le pilotage de cette crise, comme vous tous. Le temps viendra de tirer des leçons, mais nous pouvons être **fiers de notre mobilisation.**

Le bilan est certes lourd, et nos pensées vont vers ceux qui ont été endeuillés ou éprouvés par l'épidémie, mais l'évolution est favorable, bien que **lente et fragile encore.**

Nous pouvons donc envisager un **processus** de retour vers une vie non pas normale, mais une vie moins contrainte où la présence du virus n'a pas été éliminée.

La prochaine étape doit donc être vue comme une sorte de **sas** après le confinement au cours duquel, si nous souhaitons éviter un retour en arrière, il est indispensable de suivre deux grandes règles de comportement individuel et collectif :

- d'abord, **appliquer en permanence les gestes barrières**, dont le nettoyage très régulier des mains et la distanciation physique, en respectant notamment les aménagements qui seront prévus dans divers espaces.

Le port du masque n'est qu'une mesure **complémentaire**, qui n'a d'efficacité que **s'il est bien utilisé**, en se lavant les mains avant et après son usage, en ne le touchant pas, en couvrant avec en permanence son nez et son menton.

Le port du masque sera **obligatoire dans les transports en commun**, sous peine d'un refus d'accès et d'une amende de 135 euros. Il est vivement recommandé dans les commerces, qui peuvent l'exiger, et dans les circonstances où la distanciation physique n'est pas garantie.

Même s'il peut y avoir des difficultés initiales d'ajustement entre l'offre et la demande de masques, vous en trouverez rapidement en nombre dans différents lieux.

L'État assure l'approvisionnement des acteurs du secteur social et de la santé, celui de ses personnels, celui des personnes exclues, mais aussi celui des petites entreprises et communes s'il y a des besoins. Il finance la moitié du coût des masques acquis par les communes, départements et régions.

- La seconde règle de comportement est de **limiter encore au maximum nos interactions** car le virus circule avec nous. Ce doit être particulièrement le cas pour les personnes âgées ou fragiles, dont nous avons constaté qu'elles étaient plus exposées aux formes sévères de la maladie.

Pour limiter ces interactions, nous devons encore restreindre nos sorties et privilégier d'autres formes d'organisation du travail, dont le **télétravail**.

Afin de contenir les risques de brassages, certains lieux demeureront fermés, comme les restaurants, les salles de spectacle ou de sport, ou interdits d'accès, comme les lacs. Les **rassemblements resteront interdits** de façon générale.

Et il faudra disposer d'une **attestation** et d'un justificatif de domicile pour les déplacements hors du département à plus de 100 km du lieu de résidence, qui sont possibles uniquement, sous peine d'une amende de 135 euros, pour des nécessités professionnelles ou des motifs familiaux impérieux.

Vous le savez, l'Aisne, avec tout le quart nord-est de la France, est classée en **catégorie rouge** : il ne s'agit pas d'une notation mais d'un indicateur lié à l'historique de l'épidémie, puisque nous étions proches des foyers initiaux, et à sa présence. Tous les départements sont concernés par le coronavirus, mais il existe une différence de degré pour ceux aujourd'hui en rouge :

- certaines mesures **ne pourront pas s'y appliquer encore**, comme la reprise des collèges ou la possibilité de fréquenter les parcs et jardins ;

- c'est ensuite un **signal** nous invitant à plus de vigilance encore dans les mesures à prendre, qui pourront être renforcées localement par les maires ou moi-même, ainsi que dans nos comportements ;

- c'est enfin une **grille d'interprétation** pour l'étape suivante, dans trois semaines, car si la tendance favorable se poursuit et nous permet d'arriver à la catégorie en vert, nous pourrions réduire encore, à ce moment, les restrictions actuelles.

Le confinement, comme dans beaucoup d'autres pays, était une **mesure d'urgence nécessaire**. Mais il a eu d'autres impacts sanitaires, sociaux et économiques. C'est pourquoi, avec l'amélioration, qui n'est pas irréversible, de la situation, nous devons, après deux mois, **en sortir** dans les conditions que je viens d'évoquer.

Nous allons aussi nous efforcer de **dépister** les personnes qui ont des symptômes, **retracer** leurs contacts étroits et inviter toutes ces personnes à **s'isoler**, dans une forme de confinement volontaire et sélectif visant à casser les chaînes de transmission du virus.

Une organisation a été mise en place pour cela, et **nous vous demandons de contacter votre médecin si vous présentez des symptômes**.

Nous devons trouver en permanence le **juste équilibre** entre prévention sanitaire et reprise de nos activités.

C'est le cas de la **reprise scolaire**, avec un mouvement bien amorcé, qui privilégie les conditions de santé et une démarche progressive et de dialogue. Je remercie les maires pour leur engagement auprès de l'État.

C'est le cas de notre économie, qui reprend dans des conditions difficiles mais de plus en plus dynamiques, et pour laquelle l'État, comme dans d'autres domaines, a prévu des **mesures de soutien sans précédent**.

Ce juste équilibre nécessite des **adaptations rapides, de la résolution et une solidarité entre nous**, dont je salue les nombreuses manifestations qui se sont déjà exprimées.

Je sais que nous aborderons cette nouvelle phase avec **la volonté de servir la France dans l'esprit d'union et de responsabilité**.